

RCS : ANNECY  
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00324  
Numéro SIREN : 530 614 700  
Nom ou dénomination : EUREX ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 12/05/2023 sous le numéro de dépôt A2023/004854

# EUREX ASSOCIES

Société par actions simplifiée au capital de 3.473.500 €  
Siège social : 3 rue du Champ de la vigne  
SEYNOD  
74600 ANNECY

\* \* \*

SIREN 530.614.700 RCS ANNECY

\* \* \*

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mars à dix-huit heures vingt, les associés de la société "EUREX ASSOCIES", Société par Actions Simplifiée au capital de 3.473.500 Euros, dont le siège est sis à ANNECY - 74600 - SEYNOD - 3 rue du Champ de la Vigne, se sont réunis à PARIS – 75010 – 36 rue de l'Echiquier – HOTEL PROVINCES OPERA, sur convocation de leur Président en date du 9 mars 2023.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par tous les associés présents.

La séance est ouverte par Madame Corinne ARMAND, Présidente. Monsieur Jean-Luc FAYARD est désigné en qualité de Secrétaire pour la présente Assemblée par le Président.

Le Cabinet AUDIT ET REVISION SAVOIE - ARS, Commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué et est absent excusé.

La Présidente constate que la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau fait ressortir que les associés présents ou représentés au moins la moitié des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer conformément aux dispositions de l'article 26 des statuts.

Elle rappelle ensuite que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

### ORDRE DU JOUR

- Rapport de Gestion sur l'exercice clos le 30 septembre 2022 et rapport général du Commissaire aux Comptes sur sa mission ;
- Examen et approbation des comptes de l'exercice écoulé ;  
Affectation des résultats ; Quitus au Président et au Conseil de Direction ;
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions ;
- Renouvellement - Nomination du Président ;
- Renouvellement - Nomination des membres du Conseil de Direction ;
- Renouvellement - Nomination du Commissaire aux Comptes titulaire ;
- Pouvoirs pour les formalités ;
- Questions diverses.

## Deuxième Résolution

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice social clos le 30 septembre 2022, s'élevant à la somme nette de 80.152,55 € :

- A la réserve légale, 5%, ci .....	€	4.007,63
- Au compte « Autres Réserves », le solde, ci .....	€	76.144,92
		_____
TOTAL EGAL AU BENEFICE DE L'EXERCICE, ci .....	€	80.152,55
		_____

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

## Troisième Résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes portant sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce, approuve les opérations ou conventions mentionnées dans le rapport susvisé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

## Quatrième Résolution

L'assemblée générale, prenant acte de l'expiration du mandat de Président de Madame Corinne ARMAND, décide, sur la proposition du Conseil de Direction de renouveler purement et simplement le mandat de Président de Madame Corinne ARMAND.

Ce renouvellement est fait pour une durée de TROIS (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

## Cinquième Résolution

L'assemblée générale, prenant acte de l'expiration du mandat de membre du Conseil de Direction de :

- Madame Corinne ARMAND

décide, sur la proposition du Conseil de Direction de renouveler purement et simplement le mandat de membre du Conseil de Direction de :

- Madame Corinne ARMAND

Madame Christine PILLON déclare accepter lesdites fonctions et n'être frappée d'aucune mesure d'incompatibilité de nature à lui empêcher l'exercice desdites fonctions.

#### **Neuvième Résolution**

L'assemblée générale, décide de nommer en qualité de nouveau membre du Conseil de Direction:

- Monsieur Guillaume BELIN  
Demeurant à FILLIINGES – 74250 – 255 chemin de Dindolire

Cette nomination est faite pour une durée de TROIS (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

Monsieur Guillaume BELIN déclare accepter lesdites fonctions et n'être frappé d'aucune mesure d'incompatibilité de nature à lui empêcher l'exercice desdites fonctions.

#### **Dixième Résolution**

L'assemblée générale, décide de nommer en qualité de nouveau membre du Conseil de Direction:

- Monsieur Rémy DELOLME  
Demeurant à SAINT PRIEST EN JAREZ – 42270 – 8 rue Alexandre Dumas

Cette nomination est faite pour une durée de TROIS (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

Monsieur Rémy DELOLME déclare accepter lesdites fonctions et n'être frappé d'aucune mesure d'incompatibilité de nature à lui empêcher l'exercice desdites fonctions.

#### **Onzième Résolution**

L'assemblée générale, décide de nommer en qualité de nouveau membre du Conseil de Direction:

- Monsieur François TARGATO  
Demeurant à VAL-REVERMONT – 01370 – 5 rue Ferrachat

Cette nomination est faite pour une durée de TROIS (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents et représentés.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président, le Secrétaire et les pourvus de fonctions pour acceptation.

LA PRESIDENTE  
Madame Corinne ARMAND

LE SECRETAIRE  
Monsieur Jean-Luc FAYARD

Madame Corinne ARMAND  
« bon pour acceptation du renouvellement  
du mandat de Président »

Madame Corinne ARMAND  
« bon pour acceptation du  
renouvellement du mandat de  
membre du CODIR »

Madame Valérie MASSOT  
« bon pour acceptation du renouvellement  
du mandat de membre du CODIR »

Madame Christine PILLON  
« bon pour acceptation de fonctions  
de membre du CODIR »

Monsieur Guillaume BELIN  
« bon pour acceptation de fonctions  
de membre du CODIR »

Monsieur Rémy DELOLME  
« bon pour acceptation de fonctions  
de membre du CODIR »

Monsieur François TARGATO  
« bon pour acceptation de fonctions  
de membre du CODIR »

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

